

**Conseil à la Vie Sociale  
EHPAD « Résidence du Midi »  
14 Rue du Midi  
56 770 PLOURAY**

**Compte-rendu de la réunion du  
MERCREDI 27 MARS 2024 à 14H30**

**Etaient présents :**

**Les représentants du conseil d'administration**

- Madame LE GAC C

**Les représentants des usagers**

- Mesdames FERREC M, KERGREIS J, DERVAL B, POTTIN M, PACTON G, VILLETTE L, CONAN L et Monsieur POTTIN E

**Les représentants du personnel**

- Madame HELLEC C (animatrice), MATHIAS P (IDEC)

**Les Membres des représentants des familles :**

- Madame JUGANT N,

**La Directrice de l'EHPAD**

- Madame GLORET

**Ordre du jour :**

- 1° Préparation des élections des membres du CVS**
- 2 ° Réflexion autour de la journée des familles**
- 3 ° Questions diverses**

**1° Préparation des élections des membres du CVS**

Instituée par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le Conseil de vie sociale est un outil destiné à garantir les droits des usagers dans le lieu où ils sont accueillis.

Il s'avère que compte tenu de la taille de l'établissement (61 résidents) et des mouvements assez importants parfois dans les entrées et sorties des résidents et des familles au cours d'une année, il avait été convenu de laisser libre accès à tout usager aux réunions de CVS sans contrainte aucune et ainsi continuer à faire vivre cette Instance.

Cependant, les textes précisent que c'est une instance élue. L'ARS nous met en injonction sur ce point.

Nous devons mettre en place des élections.

Date retenue le 15 mai 2024.

La directrice explique le déroulement de la procédure.

Chaque collège (résidents, représentants des usagers, professionnels et élus) sera destinataire d'un courrier pour l'appel à candidatures pour le 17/04/2024 à 12h00. Dès lors, des listes de titulaires et suppléants seront constituées et diffusées aux électeurs (par mail pour les référents familiaux) et par voie d'affichage dans l'établissement.

Afin de mobiliser les résidents autour de cette élection, Corinne l'animatrice explique que des petits ateliers seront organisés avec les résidents, réfléchir à faire une campagne...

Scrutin de liste pour les familles et les professionnels en rayant les noms de sorte à ne garder que 1 titulaire et 1 suppléant (2 noms)

Pour les résidents nombre : 2 titulaires et nombre : 2 suppléants.

Soit une assemblée de 10 personnes.

L'organisation : bulletins de vote, enveloppe, isolements, urnes...

Comment diffuser l'information : internet, voie d'affichage....

La proclamation des résultats se fera le 16/05/2024 et la première réunion de membres élus aura lieu le 23/05/2024. Cette réunion sera l'occasion de voter pour l'élection du Président du CVS et adoption du règlement intérieur.

Madame Gloret, la directrice transmet aux membres du CVS les différents courriers et le rétro-planning du déroulement des élections (pièces en annexe).

Après avis du Conseil, la procédure est validée par l'ensemble des membres présents.

## **2 ° Réflexion autour de la journée des familles :**

La directrice rappelle que la fête des familles faisait partie de la tradition de notre Résidence mais que le covid et les obligations sanitaires qui en découlent ont interrompu cette festivité.

Nous allons réorganiser cette journée vers la fin juin (date à définir).

Corinne, l'animatrice présente une rétrospective de la dernière fête des familles avec son déroulé et ses activités.

Corinne invite l'assemblée à proposer d'autres idées de stands ou d'animations.

Quel musicien pour cette journée ? L'accordéoniste fait l'unanimité.

Quels stands ? La ligne à la pêche est proposée par Mme LE GAC et est approuvée par les autres membres.

Quel repas ? le buffet froid est retenu

## **3 ° Questions diverses**

**Contrôle sur pièces de l'ARS** : Le contrôle « Inopinée » de l'ARS avec un délai de 15 jours pour l'envoi de tous les documents demandés (plus d'une trentaine) portait sur la gouvernance de l'établissement, la gestion des ressources humaines et la gestion des risques.

Le rapport de l'ARS (de fin décembre 2023) conclut : « le niveau global d'exposition de votre établissement, au regard du risque de dysfonctionnements de nature à affecter la qualité et la sécurité de la prise en charge des personnes âgées accueillies en EHPAD est faible (sachant que les quatre niveaux de caractérisation sont : faible, moyen, élevé et critique)

**Projet d'établissement** : document obligatoire présentant le projet d'accompagnement du résident au sein de l'établissement.

C'est un document qui doit être retravaillé au cours de cette année 2024, impliquant tous les acteurs d'un EHPAD.

Le projet d'établissement en cours est obsolète.

La directrice explique que les résidents et les familles peuvent être intégrés à certains groupes de travail pour des thématiques précises.

### **Fiches de traçabilité sur les événements indésirables graves ou sur les réclamations / suggestions**

La gestion des risques en établissement nécessite de mettre en place des fiches déclaratives pour les événements indésirables (accident ou incident ou dysfonctionnements dont les conséquences sont ou auraient pu être dommageables pour le résident, le professionnel, les visiteurs ou les biens), pour les réclamations (insatisfaction liée à la qualité des prestations, une non-conformité comme un repas froid, un vêtement perdu...) ou les suggestions (proposition constructive pour traiter un problème ou améliorer une prestation).

Aujourd'hui nous sommes dans un système de communication verbale en grande partie, non tracée.

La directrice présente les fiches et propose à l'assemblée de les mettre à disposition des usagers et des familles dans les chambres, et à l'accueil de la Résidence (mises en pièce jointe).

L'assemblée valide à l'unanimité.

La directrice informe l'assemblée de la mise en place depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2023 de la possibilité, pour tout usager du système breton, de déclarer des réclamations de façon dématérialisée auprès de l'Agence Régionale de Santé. Présentation de la fiche procédure (mise en pièce jointe).

La séance est levée à 15h45. Prochaine séance prévue le 23 mai 2024.

La Présidente :

Mme KERGREIS Jeannine

